

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

**Projet de règlement no 378-2023 de concordance portant sur l'ajout de dispositions en lien avec les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes et modifiant le règlement de zonage no 160-2007, le règlement de construction no 162-2007, le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 et leurs amendements**

**Projet de règlement no 379-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relative à ces règlements, le **lundi 5 février 2024, à 20h00**, à la salle du conseil située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Ces projets de règlements visent :

- Règlement no 378-2023 : à autoriser les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes dans certaines zones, et ce, en concordance avec le schéma d'aménagement de La MRC de La Nouvelle-Beauce.
- Règlement no 379-2023 : à encadrer les constructions et équipements destinés aux activités agrotouristiques, et ce, en concordance avec le schéma d'aménagement de La MRC de La Nouvelle-Beauce.

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce septième (7<sup>e</sup>) jour de décembre deux mille vingt-trois (2023).**



Mireille Couture,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière